

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 754

Artikel: École vaudoise : la réforme réformée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son avis sur le projet de loi, la Sdes s'exécute avec une franchise toute démocratique qui ravira les citoyennes et les citoyens qui ont cru régler le problème sur le fond en donnant leur voix à l'initiative. Nous vous passons les analyses de détail, voici la position patronale dans sa limpideté, nous citons:

Du seul point de vue de notre régime d'économie de marché, le projet de loi sur la surveillance des prix est malvenu. L'article constitutionnel 31 septies voudrait qu'on légifère sur une matière qui par la force des choses, se laisse très difficilement enfermer dans une loi. De plus on applique ainsi de sérieuses restrictions supplémentaires à la liberté du commerce et de l'industrie. Les milieux de l'économie considèrent non sans raison que par principe, une telle loi n'a pas sa place dans un

système comme le nôtre. Les auteurs de l'initiative, qui réclament une surveillance des prix aussi étendue que possible, défendent une position diamétralement opposée. Mais comme cette loi concerne essentiellement l'économie, ce sont surtout les intérêts de celle-ci qui doivent être pris en compte. Au stade initial actuel, il s'agit au premier chef de minimiser autant que possible les sujets de mécontentement, autrement dit de réduire au minimum absolu les nouvelles contraintes qui seront infligées à l'activité économique.

Excusez-nous, Messieurs de la Sdes, d'avoir osé voter sur un sujet qui, manifestement, vous était réservé. Excusez-nous encore d'avoir, par notre vote, contrevenu aux règles les plus élémentaires du «régime d'économie de marché» sacro-saint!

L'initiative fut intéressante à observer quant au fonctionnement de la démocratie directe. Contrairement à ce que ses adversaires ont dit et répété, elle n'était pas politisée et l'organisation de la campagne ne fut pas portée par la permanence d'un parti politique.

On imagine mal ce que signifie pour des hommes et des femmes qui ont des obligations professionnelles une campagne de cet ordre.

Comment trouver 80 000 ou 100 000 francs? Le seul montant politique, celui du parti socialiste, fut de 10 000 francs. On n'arrive pas à 40 000 francs avec les montants des associations partenaires. Or il faut faire une affiche, un tract, un bulletin d'information, organiser huitante conférences ou débats.

L'APPAREIL DES OPPOSANTS

Les opposants, eux, avaient à leur disposition: une organisation gouvernementale, le Département de l'instruction publique engageant ses cadres, à plein temps, dans la campagne, l'appui de toute la presse, y compris de Radio L, des relais économi-

ques (Groupements patronaux, Chambre vaudoise d'agriculture), l'appui des permanents des partis politiques de l'Entente bourgeoise qui organisaient la campagne, un financement large par le canal des partis, l'intervention des professionnels de la publicité.

DÉRAPAGES

Admettons que cette disproportion fasse partie de l'ordre des choses. Mais pour ceux qui détiennent le pouvoir économique et le pouvoir politique, elle autorise des dérapages et un laisser-dire. Par tract, affiche ou texte rédactionnel, vous pouvez affirmer n'importe quoi et son contraire. Le record a été atteint par la Société vaudoise des maîtres secondaires — rien n'étant pire que la perversion intellectuelle! — déclarant, par gros pavé publicitaire, que cette structure scolaire, que connaissent, quant à l'âge d'orientation, dix-neuf cantons suisses, allait entraîner dans le canton de Vaud une diminution des prestations aux personnes âgées! (*sic*).

Impôts augmentés, chômage favorisé, fermeture des écoles de villages, des collèges, maintien des examens, école politisée, vous pouvez tout dire, si ces affirmations à l'emporte-pièce ont la caution directe ou indirecte de gens honorables et de l'officialité. Comment réagir sans presse indépendante? Par quelques pavés coûteux, dont on dira «qui répond, appond».

On est arrivé aux limites, on a dépassé les limites de la démocratie directe conçue comme devant rester à portée de citoyens indépendants.

Demeurera l'exception de sujets écologiques animés pas des campagnes à la manière de Franz Weber! C'est insuffisant pour vivifier une démocratie. Et l'on risque une dépolitisation accrue de gens qui ont pourtant l'esprit indépendant et civique.

A. G.

ÉCOLE VAUDOISE

La réforme réformée

L'échec, deux contre un, de l'initiative scolaire devant le 30% du corps électoral vaudois peut être commenté de deux points de vue: la réaction aux propositions pédagogiques contenues dans l'initiative et le fonctionnement de la démocratie directe.

Sur le détail des principes pédagogiques, il n'y a pas lieu de revenir. Mais on constate que les Vaudois, seuls en Suisse romande, restent attachés à une sélection précoce (entre 10½ - 11½), hiérarchisent les divisions, de la prégymnasiole, noble, à la pratique, déclarée estimable, mais où l'on case tous les enfants qui n'ont pas franchi les barrages. Le canton de Vaud aime retrouver son image dans certaines professions libérales (droit, lettres, médecine, théologie) tout en rêvant des anciennes «prim-sup». Rêve: parce qu'une des faiblesses de la loi acceptée, c'est de n'avoir pas osé poser les fondements d'une solide «école moyenne». Conservatisme, sans innovation.